PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 COTOBRE 2019

Présidence : M. Danilo Perotti, Président

Il est 20h00, le Président ouvre la séance avec la présence de 23 conseillers, 4 personnes se sont excusées, 1 personne absente. 4 membres de la Municipalité sont présents, Claude Goy est excusé.

Le précédent procès-verbal de la séance du 6 juin 2019 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la Commission de gestion sur la visite des alpages communaux
Mme F. Perotti lit le rapport.
M. G. Reymond apporte quelques précisions
La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre note** des points relevés
- **De décharger** la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

2 – Préavis 2019-02 et rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de ce préavis relatif à « l'Arrêté d'imposition 2020 et 2021 »
M. C. Languetin lit le préavis. Mme M. Guignard lit le rapport.
Mme C. Paccaud tient à préciser que, vu la proposition de la Municipalité, appuyée par le rapport de la Commission, laisser le point d'impôt à 81% engendrera une sensible augmentation d'impôt pour les contribuables. Ceci est non négligeable pour la Commune.
M. C. Languetin répond que, vu les dépenses et investissements futurs, il ne serait pas adéquat de baisser nos revenus. Dans les années à venir, il y a aura des changements au niveau du canton pour les impôts, soyons prudents.
MM. A. Tharin, Président de la Commission de gestion, et Ph. Magnenat soutiennent le point de vue de la Municipalité.
Mme C. Paccaud aurait souhaité un rapport de la commission plus explicite.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **d'accepter** l'arrêté d'imposition tel que proposé par la Municipalité pour les années 2020 et 2021
- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux démarches nécessaires à la perception des impôts communaux
- **de relever** la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées à la majorité par 21 oui, 1 non et 0 abstention.

3 – Communications de la Municipalité et divers

M. Bernard Martignier informe que les travaux d'assainissement à la Rue du Collège seront finis d'ici une semaine et que le goudronnage final se fera début juillet 2020.

Mme Madeleine Guyon informe que le changement du chauffage de l'Hôtel des Trois Cœurs et la pose de panneaux solaires sont maintenant réalisés. L'enveloppe accordée de CHF 110'000.00 n'a pas été dépassée. Coûts à ce jour CHF 104'833.50 et il doit encore arrivé environ CHF 4'000.00 de subvention.

Divers travaux d'entretien ont été réalisés au Collège et la façade de l'Eglise est en réfection.
M. M. Leduc trouve dommage que les 4 côtés de l'Eglise ne soient pas faits en même temps. Mme Guyon répond que le reste se fera en 2020.

M. Guy Reymond informe que les réfections du Chemin des Jorats et de la Vieille Route sont terminées et les montants accordés sont respectés. Un tout petit dépassement de CHF 2'000.00 pour la route des Jorats.
L'ORPC est venue ces derniers jours pour continuer les travaux sur les chemins pédestres.
Les travaux de réfection du chalet d'alpage de la Busine vont bon train. Au refuge, un éclairage solaire a été installé.
Le prix du bois est catastrophique, les coupes sont faites parcimonieusement pour éviter de trop grandes pertes.
La place vers la Maison de commune va être agrandie pour laisser plus d'espace aux forestiers-bûcherons et à l'employé communal.
M. Ph. Magnenat demande ce qu'il en est de l'avenir de la buvette d'alpage de la Dent suite à la visite de l'Office de la Consommation ? M. G. Reymond répond que les travaux nécessaires seront faits pour l'ouverture en avril 2020.
M. Y. Lorenzini demande si on ne peut pas démonter le cabanon qui penche dangereusement devant la Dent. M. D. Guignard soutient M. Y. Lorenzini. M. G. Reymond répond qu'il va voir cela, la Commune va s'en occuper.

M. Claude Languetin remercie les conseillères et conseillers pour leur soutien concernant les impôts.
M. Ph. Magnenat demande ce qu'il en est des dossiers « éoliennes ». M. C. Languetin répond que le Tribunal cantonal doit se prononcer pour le projet « Sur Grati » d'ici au 31 octobre prochain.
M. N. Bersier demande ce que la Municipalité prévoit sur la place de l'Ancienne Scierie. M. C. Languetin répond que, pour l'instant, il est trop tôt pour parler d'un véritable projet. Des idées sont en gestation.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h00.

Le Président	La Secrétaire
D. Perotti	V. Meyer